

3 LA SITUATION GENERALE DE LA COMMUNE

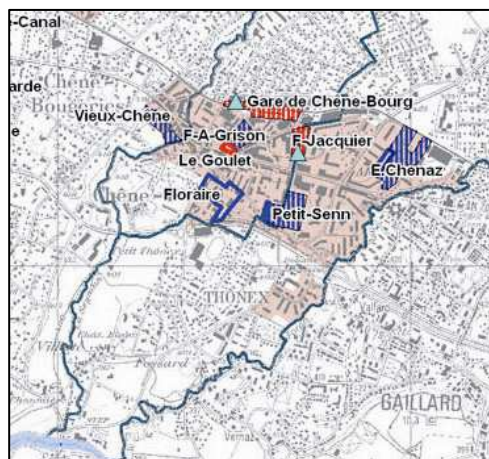


Fig.1 : Densification différenciée de la couronne urbaine.
(Mise à jour 2006) Zones de développement 3 et 4A.

Le territoire du canton de Genève est caractérisé par une variété d'espaces très contrastés : polarisé par une ville centre de près de 200'000 habitants, il est aussi composé par de vastes espaces de campagne, naturels ou cultivés.

Le Plan directeur cantonal reflète et traduit cette diversité. Il distingue trois grandes catégories d'espaces : le centre-ville (qui correspond approximativement au territoire communal de la Ville de Genève), l'agglomération (définie par son urbanisation continue) et le bassin franco-valdo-genevois, caractérisé par une urbanisation discontinue mais où les échanges quotidiens sont intenses. La commune de Thônex, de par son hétérogénéité, se rattache à la fois à l'agglomération et à l'espace rural. La structure de l'urbanisation y est progressive depuis les marges du territoire communal (faiblement construit au sud, à proximité des rives de l'Arve, et bâti de manière peu dense au nord, à proximité de Puplinge) en direction de la partie centrale, fortement urbanisée entre la rue de Genève et la route Blanche.

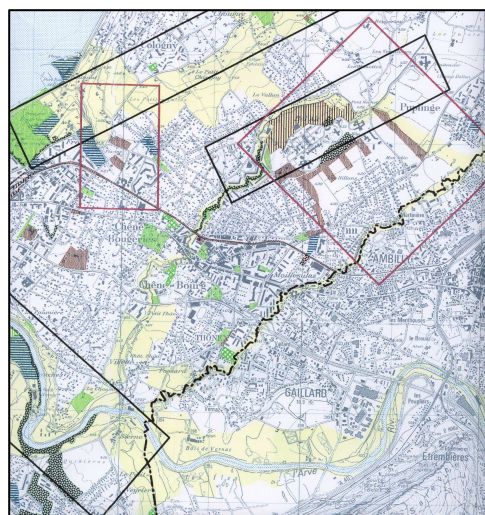


Fig.2 : Plan directeur cantonal de Genève (Mise à jour 2006), Coordination des espaces verts

Du point de vue des caractéristiques naturelles de la commune, les deux importantes pénétrantes de verdure qui bordent son territoire, correspondant aux rives du Foron et de la Seymaz, forment sans doute les éléments les plus structurants. Si la commune ne possède pas de grand espace agricole, la route de Mon-Idee, qui délimite la frontière avec la commune de Puplinge, n'en marque pas moins, à l'échelle régionale, la limite entre l'urbanisation et la périphérie agricole.

Le Plan directeur cantonal cite plusieurs enjeux ayant trait à l'environnement. Outre le maintien des pénétrantes de verdure, des parcs sont ainsi à étudier dans le cadre du projet d'urbanisation de Mon-Idee – Communaux d'Ambilly (PAC MICA) que ce soit dans la commune de Thônex ou celle de Puplinge. Une aire de délasserment est par ailleurs prévue le long de la Seymaz.

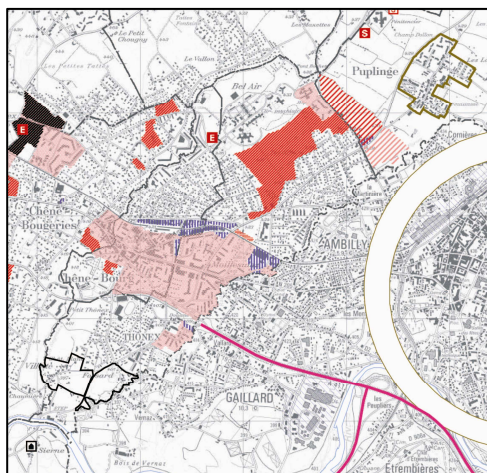


Fig.3 : Plan directeur cantonal de Genève (2006),
Urbanisation

En terme d'urbanisation et de sites, la commune est caractérisée par d'importants contrastes. Des noyaux villageois (Petit-Thônex, Villetta, Fossard) côtoient en effet des quartiers résidentiels peu denses, ainsi que des espaces aux caractéristiques proprement urbaines. Les noyaux anciens, dont l'un est même un site d'importance régionale selon l'inventaire ISOS (Villetta), sont desservis par de nombreux chemins historiques relevés par l'Inventaire des voies historiques suisses (IVS).

Le Plan directeur cantonal distingue des espaces appartenant à la couronne suburbaine (de part et d'autre de la rue de Genève, à Pont-Bochet, à l'est du Petit-Thônex) et d'autres appartenant à la périphérie urbaine qu'elle soit relativement dense (Petit-Thônex, Villetta et la zone de villas environnante) ou composée de quartier de villas. Un cordon d'espaces industriels est par ailleurs implanté le long des voies SNCF. Tenant compte de ces différents espaces, le Plan directeur cantonal prévoit des mesures adaptées dans la perspective d'organiser l'urbanisation future : suppression de la zone à bâtir à l'ouest de Belle-Idée, densification de la zone villa par modification de zone, densification de la couronne suburbaine... .

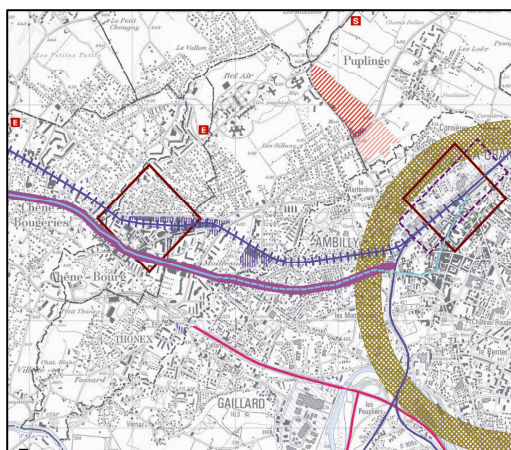


Fig.4 : Plan directeur cantonal de Genève
(2006), *Centralités, pôles et voies*

Les stratégies d'organisation territoriale élaborées à l'échelle communale doivent également tenir compte des grands éléments structurant le territoire régional. Ceux-ci sont, outre le centre périphérique d'Annemasse (pôle et grand nœud d'échange intermodal), les trois principaux axes routiers (rue de Genève, route Blanche, axe nord-sud reliant Jussy et Puplinge à Veyrier et Carouge), le réseau ferroviaire (futur tracé du CEVA), les lignes de tram le long de la rue de Genève, ainsi que les deux pôles d'échange (rue de Genève et gare CEVA de Chêne). Les centralités de quartier, qu'elles soient existantes (Moillesulaz, Chêne-Bourg) ou futures (MICA) doivent aussi être intégrées aux réflexions.

En terme de transport, le Plan directeur cantonal identifie le réseau primaire composé des routes de Jussy, de la route de Mon-Idée, de la route Blanche, ainsi que la portion est de la rue de

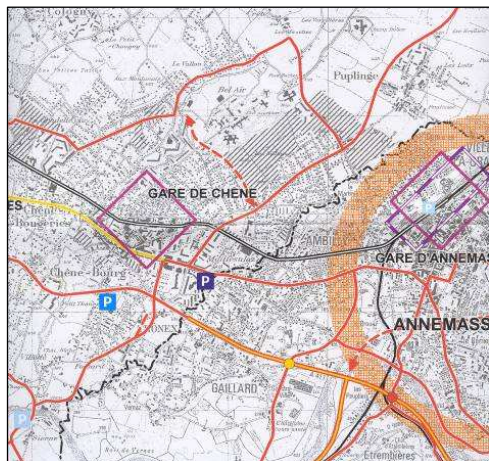


Fig.5 : Plan directeur cantonal de Genève (2001), Réseau routier et autoroutier

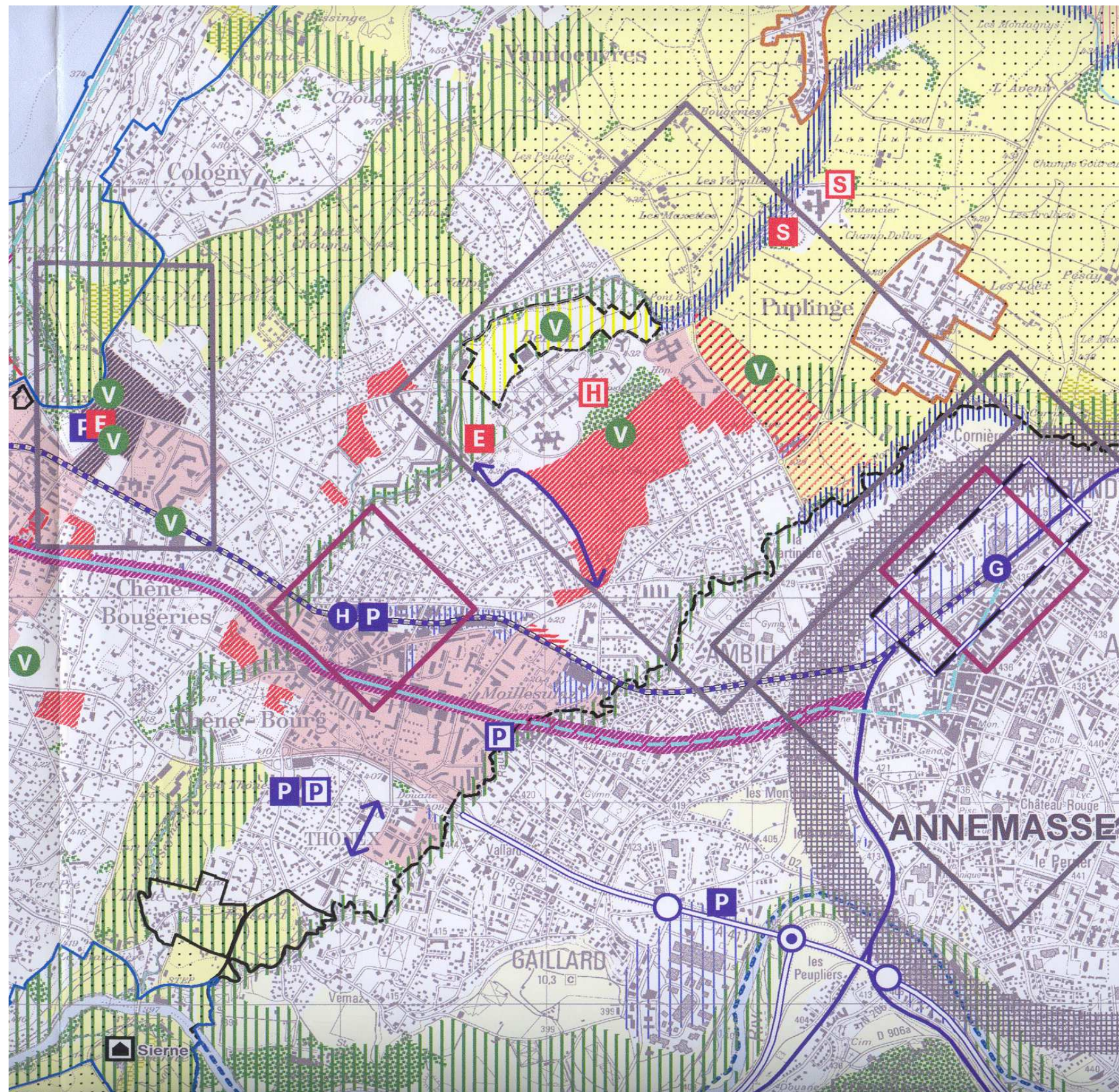
Genève. Une nouvelle section de ce réseau est à étudier, à savoir un tracé contournant la mairie et doté d'une jonction sur la route Blanche. Si cette dernière demeure d'actualité, le tracé lui-même apparaît cependant aujourd'hui impossible, en raison des récentes constructions dans ce secteur.

Les principaux axes actuels de desserte en transport en commun (tram sur la rue de Genève, bus sur la route Blanche) sont relevés par le Plan directeur cantonal. Il existe un P+R à Moillesulaz tandis que celui de Sous-Moulin doit être agrandi.

La desserte est à améliorer en de nombreux secteurs, en particulier en lien avec les importants développements envisagés au nord du territoire communal. Ce futur quartier doit ainsi impérativement bénéficier de liaisons efficaces avec le centre de l'agglomération genevoise, mais aussi avec le pôle d'Annemasse, la halte du CEVA à Chêne-Bourg et avec le centre de Thônex.

Enfin, le réseau piétonnier et cyclable doit, d'une manière générale, être amélioré, en particulier dans la moitié nord de la commune. Outre une sécurisation de nombreux tronçons et carrefours, le projet de Plan directeur des chemins pour piétons et de schéma directeur du réseau cyclable⁵ propose à cet effet un certain nombre de nouveaux cheminements et pistes cyclables destinés à assurer un accès facilité au quartier de MICA, depuis le centre de Thônex, mais aussi à partir du site de Belle-Idée. De nouvelles liaisons visant à garantir l'accessibilité à la future voie verte - enjeu fondamental pour la promotion de la mobilité douce sur le territoire communal - sont également prévues.

⁵ Urbaplan, 2006

PLAN DIRECTEUR CANTONAL - mise à jour 2006

URBANISATION

données de base	contenu du plan directeur	
		Zones à bâtir (y.c. zone de verdure) à l'intérieur du canton
		Frein à la densification du centre urbain
		Densification différenciée de la couronne suburbaine
		Densification de la 5e zone (villas) par modification de zone
		- sur terrain: libres de constructions
		- sur terrain: bâtis en villas
		Utilisation diversifiée de la zone villas
		Extensions urbaines sur la zone agricole (sites possibles)
		Extensions urbaines sur la zone agricole (sites réservés pour le moyen et le long terme)
		Réaffectation de zones à vocation industrielle
		Site central des organisations internationales
		Périmètres d'aménagement coordonné dans l'agglomération (PAC)
		Périmètres d'aménagement coordonné transfrontalier (PACT)
		Voies urbaines structurantes
		Pôles d'échange et d'activités
		Centres périphériques
		Grands équipements publics / en projet / réservation
		E - Enseignement, H - Hospitalier, I - Infrastructure S - Sécurité, Administration, L - Loisirs et Sports
		Villages hors agglomération / extension projetée
		Hameaux en zone agricole, déclassements votés / déclassements à étudier
		Sites construits protégés / à protéger
		Sites construits d'importance nationale (ISOS)
		Zones à vocation industrielle et artisanale
		Réaffectation en zones à vocation industrielle artisanale de terrains sis en 5ème zone (villas)
		Extension de la zone industrielle sur la zone agricole
		Zones d'activités sur territoire français

NATURE · PAYSAGE · AGRICULTURE

données de base	contenu du plan directeur	
		Zone agricole / extension
		Surfaces d'assolement (SDA)
		Secteurs pour l'agriculture spéciale / sous conditions
		Sites naturels et paysages protégés <i>(Lois générales de protection, plans de site)</i>
		Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
		Corridors pour la grande faune / Retablisement à étudier
		Réseau agro-environnementaux
		Pénétrantes de verdure
		Parcs et aires de détente
		Lac et cours d'eau
		Renaturation de cours d'eau avec effet important sur le territoire
		Cadastre forestier
		Zone viticole protégée

TRANSPORTS

données de base	contenu du plan directeur	
		Mise en valeur de l'aéroport international de Genève
		Raccordement ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA)
		Lignes de chemin de fer en service
		Gares / haltes
		Réseau de tramway existant et projet engagé / prolongements à étudier (tracés indicatifs)
		Grands nœuds d'échange intermodal (Cointrin, Cornavin, Annemasse)
		Autoroute / nouveau tronçon autoroutier
		Echanges ou jonctions autoroutiers / à construire (France)
		Tronçons du réseau routier à étudier
		Traversées de localités
		Parcs-relais (100 places et plus) / à étudier
		Courbe enveloppe des nuisances sonores de l'aéroport (OPB), valeur de planification
		Aérodrome d'Annemasse
		Installations de transport touristique
		Protection et gestion des paysages de montagne (France)
		Territoire non-bâti sur Vaud et France
		Lignes électriques 380 kV - 220 kV - 130 kV / Remplacement ligne Verbois-Génissiat 380 kV
		Limites territoriales

EQUIPEMENTS

